

DROIT D'INSCRIPTION

- Droit d'inscription proportionnel au nombre de périodes suivies selon la réglementation de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) en vigueur
- Droit d'inscription complémentaire forfaitaire spécifique à l'institut

Sont exemptés du droit d'inscription de la FWB :

- les demandeurs d'emploi complets indemnisés et/ou inscrits obligatoirement
- les personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale
- les personnes handicapées reconnues par l'AVIQ
- le personnel des services publics dans le cadre de sa formation professionnelle

DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION

- Carte d'identité
- Certificats ou diplômes obtenus (CESS, à défaut un test d'admission sera organisé)
- Si exemption du droit d'inscription, le numéro d'inscription au FOREM ou le document en attestant

ADRESSE DU CAMPUS

- Campus Seraing : Rue de Colard-Trouillet 48 - 4100 Seraing

CONTACT

IPEFA Sup Seraing

📍 Rue de Colard-Trouillet 48 - 4100 Seraing

☎ +32 (0)4 279 72 91

✉ ipefasup.seraing@provincedeliege.be

www.ipefasupseraing.be



Suivez-nous sur



IPEFA Sup

Campus Seraing

Institut Provincial d'Enseignement **Supérieur** et de Formation pour Adultes



SPÉCIALISATION EN SCIENCES FISCALES

Organisée principalement à distance



SPIC 2024-XF - Éditeur responsable : Province de Liège, Place Saint-Lambert 18A, 4000 Liège



La **SPÉCIALISATION EN SCIENCES FISCALES** est essentiellement conçue pour les détenteurs d'un diplôme de bachelier en Comptabilité ou en Droit. Le spécialiste en sciences fiscales dispense des conseils en matière fiscale et prend en charge la rédaction, la tenue, le contrôle et la défense des dossiers fiscaux. Il s'insère dans un environnement international.

POINTS FORTS

- Enseignants experts
- Formation abordant certains impôts généralement non étudiés (droits d'enregistrement, droits de succession)
- Liens entre la fiscalité et d'autres législations
- Possibilité de suivre préalablement le bachelier en Comptabilité - option Fiscalité au sein de l'IFEPA Sup

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Fiscalité directe approfondie
- Impôt des personnes physiques
- Principes juridiques de la fiscalité
- TVA
- Planification fiscale internationale
- Anglais appliqué

DÉBOUCHÉS

- Comptable ou fiscaliste indépendant
- Fiscaliste en entreprise
- ...

HORAIRE

- De 17h40 à 20h15, du lundi au jeudi

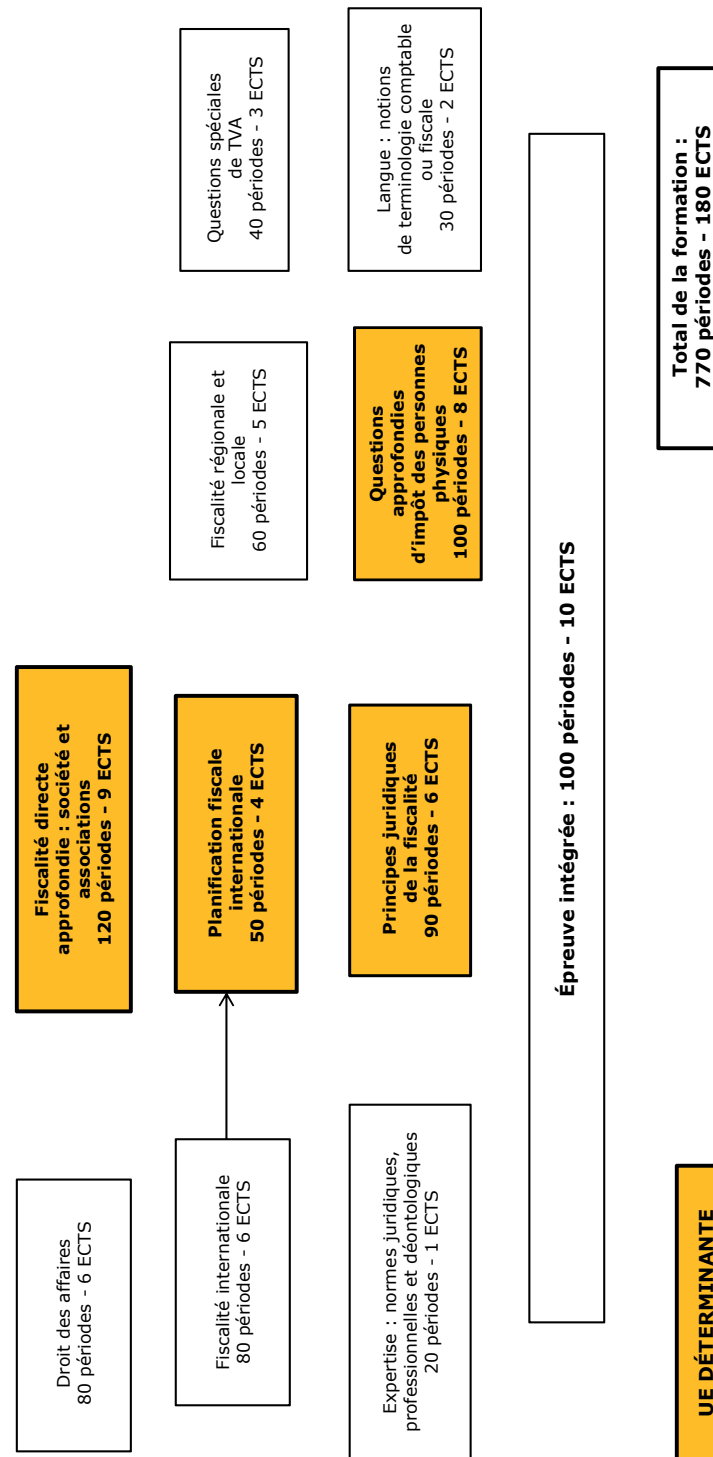
DURÉE

- 2 ans

La section est composée d'unités d'enseignement (UE). Une attestation de réussite est délivrée à la fin de chaque UE. Certaines UE sont déterminantes, c'est-à-dire que leur évaluation est prise en compte pour l'épreuve intégrée.

L'étudiant a la possibilité de personnaliser son parcours (étalement...) à condition de respecter les liens entre les UE tels qu'indiqués dans le parcours de formation (certaines UE conditionnent l'accès à d'autres).

Parcours de formation



Période : correspond à 50 minutes de cours.

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) aidant les étudiants à se déplacer d'un pays à l'autre et à faire reconnaître leurs qualifications universitaires et leurs périodes d'études à l'étranger.

Un crédit : unité correspondant au temps consacré, par l'étudiant, au sein d'un programme d'études, à une activité d'apprentissage.